

**Bulletin Académique N°33
11 juin 2012**

<http://www.bordeaux.snuep.com/>

**26, rue Paul Mamert
33800 Bordeaux / 0556689891
snuepaquitaine@gmail.com**

Luc Chatel a supprimé plus de postes qu'il n'était demandé ...

D'après un rapport de la cours des compte publié début juin Chatel a supprimé plus de postes qu'exigé par le gouvernement :

- 16 000 postes devaient être supprimés en 2011, Chatel en a supprimé 16 811. Il est allé au-delà de la règle du 1/2 pour les départs en retraite puisqu'il y a eu 32 720 départs en retraite sur cette année.

- au primaire, c'est carrément 8 635 postes détruits pour 10 334 départs à la retraite, un taux de 84 % très supérieur aux 50 % prévus !

- l'enseignement privé a été épargné : **Luc Chatel y a supprimé moins de postes que prévu (1 416 contre les 1 633 prévus).**

On sait pourtant, Luc Chatel en tête, que la France est l'un des pays où le nombre d'élèves pour un instit est le plus faible de tout l'OCDE (taux d'encadrement de 5 pour 100)...

CAPA du 6 juin 2012

➔ Oui, nous avons donné le contingent (le nombre de promus), et ce n'est pas le Rectorat de Bordeaux qui est à l'origine de cette information, c'est notre syndicat national qui a publié le contingent de chaque académie (voir **SnuepInfo N°185** sur notre site).

➔ 126 collègues PLP seront promus à la Hors Classe au 1er septembre 2012 : 98 sont au 11^{ème} échelon, 26 au 10^{ème} et 2 au 9^{ème}.

➔ En deuxième page vous trouverez la déclaration du SNUEP-FSU

CAPA Mouvement Intra

A la demande de plusieurs syndicats de la FSU, dont le SNUEP, Monsieur le Recteur vient de nous informer que ses services n'informeront pas les Collègues par téléphone, du résultat prévisionnel de leur demande de mutation intra-académique. Donc le mouvement se fera en CAPA, le 19 juin, comme cela se pratiquait il y a 5 ans. Pour nous c'est une avancée car les résultats donnés par les services avant CAPA comportaient entre 15 et 20 % d'erreurs !

CAPA Hors Classe du 6 juin 2012 : Déclaration du SNUEP-FSU

Face à la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires liée au blocage de nos salaires et à l'augmentation des différents prélèvements sociaux décidés par le précédent gouvernement, le SNUEP FSU attend du nouveau pouvoir une autre dynamique pour une meilleure rémunération des personnels de l'état.

Comme chaque année, les représentants de la FSU dénoncent le caractère injuste que constituent les modalités d'accès à la Hors Classe. Cet avancement s'appuie sur un soi disant mérite avec une évaluation proche du terrain. Force est de constater que cela entraîne des disparités, des inégalités importantes et injustifiées.

En analysant le tableau d'avancement à la Hors Classe 2012-2013, nous constatons de fortes disparités.

Pour la partie « inspection » :

Le pourcentage d'avis « extrêmement favorable » n'est que de 11,6 % avec par ailleurs de grandes disparités. Ainsi, pour une dizaine de disciplines industrielles, il n'y a aucun avis « extrêmement favorable » avec pour conséquences aucune promotion pour les collègues qui y enseignent.

De plus, il nous semble anormal que des collègues en reconversion soient appréciés par le corps d'inspection de leur précédente spécialité. Nous demandons avec force qu'une réflexion soit entamée le plus tôt possible sur ce sujet.

Pour la partie « Chef d'Etablissement » :

On constate également de fortes disparités, même si le pourcentage d'avis « Extrêmement favorable » atteint près de 21 %. En effet, nous avons 9 établissements (dont 3 EREA sur 5) où il n'y a aucun avis « Extrêmement favorable ». Là aussi peu ou pas de promu dans ces établissements. Enfin, que dans certains établissements on dépasse allègrement le taux de 20 % d'avis « extrêmement favorable ».

Pour ne donner que deux exemples, on trouve un taux de 44 % au CFA de Bordeaux et un taux de 55 % pour les PLP détachés au Rectorat de Bordeaux.

Arrêtons cette mascarade !

Nous rappelons ici une des revendications du SNUEP-FSU :

- fusion des deux grilles de rémunération,
- avec intégration des échelons de la Hors-Classe dans une unique échelle de rémunération avec un échelon terminal à l'indice 963
- et un rythme d'avancement identique pour tous.

Déclaration intersyndicale CAPN PLP ECLAIR du 6 juin 2012



Nous demandons l'abandon du programme ECLAIR et la mise en place d'une véritable politique d'éducation prioritaire.

Nous dénonçons fermement ce mouvement spécifique « éclair » qui constitue une véritable remise en cause du statut des personnels et du mouvement national à gestion déconcentré.

En effet, dans les académies, les collègues retenus ont déjà été retirés du mouvement et les postes réinjectés dans le mouvement. Dans certaines académies, les projets sont déjà sortis avant même le 6 juin, date de la CAPN. Pourtant la circulaire ministérielle stipule parfaitement que « les affectations seront ensuite prononcées à titre définitif par les recteurs à l'issue des travaux des CAPA et FPMA relatives au mouvement intra-académiques » (BO n°5 du 02/02/2012).

Les documents préparatoires restent parcellaires. Ils ne nous permettent pas d'accomplir nos missions d'élus de manière satisfaisante. De surcroît, des interrogations demeurent. Par exemple, « la réussite du programme Eclair [recommande] la constitution d'équipes pédagogiques expérimentées [...] d'une expérience professionnelle d'au moins trois années... ». Cependant le pré projet affecte sur ces postes environ 50 % de stagiaires, non encore titularisés, alors même que des titulaires avaient posé leurs candidatures.

Nous pouvons donc légitimement nous interroger sur « l'adéquation étroite entre le poste et la personne » choisie. En effet, nous n'avons connaissance d'aucune pièce justificative permettant d'avaliser la proposition de choix d'un candidat et du rejet des autres.

Ce mouvement est donc, à cet instant, opaque, déréglementé et arbitraire.

Nous ne sommes pas là pour avaliser des décisions. Nous remplirons pleinement notre rôle d'élus en proposant des améliorations au projet que vous nous avez soumis.

Évaluation des enseignants : le projet de décret abrogeant la réforme à l'ordre du jour du CTM du 20 juin 2012

Un projet de décret abrogeant le décret n° 2012-702 du 7 mai 2012 portant dispositions statutaires relatives à l'appréciation et à la reconnaissance de la valeur professionnelle de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre chargé de l'Éducation nationale est à l'ordre du jour du CTM du 20 juin 2012. Ce décret modifiant le système de l'appréciation de la valeur professionnelle « en introduisant un entretien professionnel, ainsi que les modalités d'avancement d'échelon, qui comporteront désormais un mécanisme de réductions et de majorations d'ancienneté » a été publié au JO du 8 mai 2012.

La FSU a été reçue le lundi 4 juin par le Ministre de l'Education nationale.

La FSU a salué le changement d'attitude ministérielle, l'écoute et l'annonce d'ouverture de négociations sur différents dossiers, ainsi que de premières annonces (postes en premier degré, stagiaires, évaluations...).

Pour autant, elle a rappelé l'attente forte de l'ensemble des personnels d'une rupture réelle avec la politique éducative précédente.

Cela nécessite des mesures d'urgences effectives concernant notamment les conditions de la rentrée dans les différents secteurs, les conditions d'entrée dans le métier, l'abandon de mesures contestées par les personnels. Il faut également construire un projet éducatif au service de la réussite de tous les élèves ce qui suppose que la loi d'orientation et de programmation redéfinisse les objectifs assignés au système éducatif, réorganise la formation des personnels (notamment des enseignants en y associant le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche), les contenus à enseigner, redonne sens aux missions et aux métiers des différents personnels et revalorise le travail en équipes pluri professionnelles. Cela ne se fera pas sans moyens supplémentaires et la FSU a reposé la question des pré-recrutements d'enseignants nécessaires dans le cadre des 60 000 créations d'emplois prévues et, au-delà, pour le remplacement des départs en retraite.

Le Ministre a précisé la méthode et le calendrier avec l'ouverture de concertations pour la loi d'orientation et de programmation dès après les élections législatives et l'annonce des mesures d'urgence pour la prochaine rentrée scolaire.

La FSU continuera à porter ses exigences pour une réelle et nécessaire démocratisation du système éducatif et sera vigilante aux améliorations pour les élèves et les personnels.

Formation des maîtres

Le Conseil d'État, par un arrêt du 1er juin 2012, fixe au 31 juillet 2012 la date d'effet de sa décision du 28 novembre 2011 qui annulait une partie du nouveau dispositif de formation des maîtres mis en place à la suite de la « masterisation ». En conséquence, sauf à être modifiées selon les procédures régulières, les modalités antérieures vont être rétablies à cette date, en particulier celles qui portent sur la formation en IUFM, les modalités et le volume horaire des stages.

L'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap en question

L'ASH scolarise les adolescent-es les plus fragiles qui constituent aussi un vivier important pour les LP. Ces élèves méritent une attention particulière, tout comme les structures qui les accueillent. Depuis plusieurs années ces structures sont mises à mal, fragilisant l'avenir de ces jeunes qui se retrouvent dans des structures non adaptées.

Le SNUEP-FSU a décidé, à travers l'article de Vincent Destrian, de répondre à quelques questions récurrentes sur les SEGPA/EREA. L'article est publié au Journal Pour l'Enseignement Professionnel N°68 <http://www.snupep.fr/publications/>

Grande enquête sur les CCF :

Si ce n'est pas fait merci de prendre quelques minutes pour répondre aux questions concernant le CCF en cliquant sur le lien : [Grande enquête 2012 sur le CCF.](#)

Voie professionnelle : Attention aux égarés...

Remis en février 2011, le rapport de l'inspection générale (Jean-François Cuisinier et Brigitte Doriath) fait le point sur l'An II de la rénovation de l'enseignement professionnel lancée par Luc Chatel. L'analyse ne se limite pas à la mise en place pédagogique de la réforme mais s'investit dans l'analyse compliquée des flux d'élèves pour signaler les risques d'exclusion portés par la réforme.

Sur le terrain pédagogique, " il n'y a pas une dimension de leur activité qui n'ait été affectée : programmes, progressions, publics entrants, modalités de certification, processus décisionnels plus collectifs, processus pédagogiques plus transversaux, horizon temporel plus raccourci, le tout dans le contexte du schéma d'emploi", notent les auteurs. "L'autonomie des établissements transforme la liberté pédagogique de l'enseignant, non qu'elle soit devenue moindre mais elle lui confère tout à la fois une dimension plus collective au niveau décisionnel et plus individualisée au regard des élèves. « Les enseignants saturent et classent les priorités », ils ressentent « un trop plein de changement qui engendre la confusion »."

La mise en place de la réforme se heurte à des difficultés. L'accompagnement personnalisé "se limite le plus souvent au traitement de la difficulté, déconnecté du projet de l'élève". " Les enseignements généraux liés à la spécialité, s'ils sont un peu mieux repérés que l'année précédente, ne sont pas mis en place dans nombre d'établissements et les professeurs qui ne savent pas en quoi ces enseignements consistent sont encore nombreux." Pour les auteurs ils souffrent d'une triple carence des établissements, de l'académie et de l'Etat. A beaucoup d'endroits, accompagnement et enseignements généraux liés à la spécialité sont simplement utilisés pour amortir au mieux l choc des restrictions budgétaires.

Mais les inquiétudes les plus fortes concernent les mutations dans les flux d'élèves. La rénovation de la voie professionnelle augmente-elle les sorties sans qualification ou au contraire les réduit-elle ? La voie professionnelle offre dorénavant deux niveaux : le bac professionnel en 3 ans et le CAP. Si l'orientation en fin de troisième vers la voie professionnelle stagne légèrement à la baisse, les entrées en CAP augmentent fortement puisqu'elles passent de 2 à 4% des sorties de 3ème. Les CAP semblent trouver leur public. Mais pour les autres jeunes, le risque d'exclusion s'est renforcé. Les inspecteurs ne le disent pas mais le rythme accéléré du bac pro. (3 ans au lieu de 4) le rend plus difficile pour certains élèves. A la fin de la seconde une proportion plus forte (un jeune sur 5) n'est pas admise en première. Que deviennent ces élèves ? " Un peu plus d'un jeune sur cinq ne passe pas en première et peu, parmi eux, reprennent un cursus en LP", note le rapport. "Pour les autres, toutes les hypothèses sont ouvertes : un autre cursus de formation pour les uns, l'abandon de toute formation pour les autres. Se joue là, en partie, la réussite du deuxième objectif de la rénovation : la réduction des sorties sans diplôme". Les auteurs notent également que les passerelles sensées faciliter la mobilité fonctionnent à sens unique ou sont carrément folles. Certains établissements utilisent les passerelles pour prescrire des orientations impossibles (mais qui ont peut-être un intérêt local ?). En tous cas la réforme a tari le flux d'élèves qui à l'issue du BEP allaient en série STG.

Au final, la réforme de la voie professionnelle a séparé plus tôt les élèves sans qu'on n'ait de réelle clarté sur la façon dont se décide l'orientation de fin de troisième. Elle a séparé de façon plus déterminante les jeunes allant en seconde de ceux destinés à la seconde professionnelle. Celle-ci qui avait pu être un sas de remobilisation pour certains élèves est chargé de tant d'enjeux qu'une partie des jeunes sautent du train en marche. **La voie professionnelle participe maintenant de la machine à exclure.**

François Jarraud (Le Café pédagogique du 30/05/12)

Dernière minute :

1. Les avis sur les reconversions 2012/2013 devraient être transmis aux collègues concernés avant la fin du mois de juin.
2. L'action du SNUEP a permis à deux nouveaux collègues d'être CDIés au 12 mars 2012 !
3. Les jurys académiques de validation des stagiaires se réuniront mi-juin. Résultats autour du 22 juin.